

Audience intersyndicale du 26/09/2022

Compte- rendu

PES :

Des changements d'affectation sont intervenus depuis la rentrée (une douzaine). Les raisons invoquées par les services de la DSDEN sont les suivantes :

- Radiations par le SIEC car ne remplissant pas certaines conditions : manque de pièces justificatives... (le contrôle des diplômes et autres se fait après coup par le SIEC).

L'administration reconnaît que les procédures sont à revoir (1^{er} et 2^d degré).

- La quotité d'affectation a pu être modifiée pour certains : passage de 50 % à 100 % car contractuels précédemment.

Contractuels :

Ils seraient un peu plus de 300 dont 18 qui se sont vus proposer un CDI car ancienneté supérieure à 6 ans (dont 1 refus).

L'avenant n'est pas encore finalisé mais en cours de mise à jour informatique.

Les affectations ont pu être établies dès juillet en distinguant néo-contractuels (affectés avant) et anciens contractuels. Les objectifs étaient les suivants :

- Eviter qu'ils soient affectés en tant que TRS ou sur poste fractionné.
- Prise en compte du trajet école/domicile

⇒ **Le SNALC rappelle que le mouvement intra a engendré des difficultés. Les affectations génèrent des tensions.**

Qui suit les contractuels ?

- Tutorat par un pair pour les néo-contractuels
- Conseiller pédagogique/ tuteur

Concours exceptionnel de contractuels : pas d'information à ce jour.

⇒ Des contractuels ont été déplacés dans la 28^{ème} circonscription car leur affectation ne correspondait pas à la gestion de la DSDEN. Cela a été compliqué pour les équipes !

Recours mouvement intra :

Des réponses sont parvenues fin juillet, d'autres mi-septembre.

La DSDEN précise qu'un gros effort a été fait par les services pour répondre aux collègues.

- ⇒ L'ensemble des organisations syndicales soulignent que cela n'est pas perçu ainsi par les enseignants.
- ⇒ Le SNALC rappelle que des collègues se trouvent dans une situation complexe car ce nouveau mouvement ne permet pas d'obtenir de bonification en cas de maladie (cela était

possible auparavant). Les dossiers MDPH ont forcément subi un retard de traitement en raison de la crise sanitaire.

Communication avec les services de la DSDEN :

Beaucoup d'enseignants expriment des difficultés à joindre les services ou n'obtiennent pas de réponse.

Le secrétaire général souligne un grand investissement de la part des gestionnaires qui peuvent aussi être absent, mutés... Ces derniers se plaignent également de violence.

- ⇒ Adresse fonctionnelle : ce.ia92.d1d2@ac-versailles.fr
- ⇒ Une circulaire de rentrée est parue lundi 26/09 sur Ariane (modèles administratifs, adresses fonctionnelles). **Vous pouvez aussi écrire au SNALC si vous éprouvez encore des difficultés : info@snalc-versailles.fr**

Temps partiels à 80% :

Trois ont été accordés. Les circonscriptions sont informées.

Démissions et ruptures conventionnelles :

Sur l'année scolaire 2021/2022, cela représente 49 démissions et 29 ruptures conventionnelles validées par la DSDEN.

Décharges de direction à 33% :

Cela concerne 88 directeurs et directrices complétés par des M2 alternants. Ils « bénéficient » d'une décharge à 25% toute l'année et 3 semaines de décharge totale en janvier.

Pour la DASEN : Cette situation est académique donc une réponse académique sera donnée.

- ⇒ Le SNALC souligne le fort investissement des directeurs pendant cette crise sanitaire d'une part et la nécessité de flécher ces postes pour le prochain mouvement. Il est important qu'une information soit donnée en amont dans la circulaire du mouvement concernant les contraintes de cette décharge (calendrier ...). Ce découpage ne correspond pas à la réalité du terrain des directeurs et des directrices (rentrée, évolution de la crise sanitaire...).

ISSR :

La note départementale sur les ISSR va être diffusée dans les jours à venir. L'arrêté du 27 août modifie leur taux de rémunération, avec effet rétroactif au 1er janvier. Sa mise en application n'est pas encore connue par la DSDEN.

AESH :

Il y a actuellement 1490 ASH en poste dans le département, dont 376 CDI. Le recrutement se poursuit.

- ⇒ AESH référent : Son rôle n'est pas toujours bien compris par les AESH.
- ⇒ Demande à connaître le nombre exact d'élèves sans AESH. Réponse : à affiner avec les IEN-ASH .

Le SNALC est opposé au PIAL qui repose surtout sur de l'économie budgétaire.

Evaluations d'école :

Elles sont repoussées à janvier. Mais des réunions d'information peuvent être proposées mais pas imposées.

- ⇒ Pour info : **Le SNALC demande l'annulation des évaluations d'école même si l'action collective en a permis le report.**

PPMS :

Le directeur ne pilote plus ce dernier depuis la loi Rilhac. Mais les textes modificatifs sont encore attendus !

RDV carrière :

La notification de l'appréciation finale de la valeur professionnelle est prévue pour le 15 octobre selon la DASEN.

Des compte-rendu de RDV carrière arrivent pendant l'été. Or les collègues n'ont que 15 jours pour faire leurs observations et ne consultent pas pendant l'été leur messagerie !

- ⇒ Pour info : Le SNALC considère que le PPCR est un miroir aux alouettes et a été opposé dès le départ à sa mise en place. Les injustices (accentuées par l'absence des organisations syndicales en CAPD depuis la loi dite « Transformation de la fonction publique ».qui en découlent) lui donnent raison aujourd'hui

Elèves allophones :

- Les élèves scolarisés en G.S. ou C.P. ne sont pas affectés en UPE2A.
- Des élèves ne sont pas forcément accueillis dans ce dispositif.

Il faut faire remonter ces situations à l'IEN qui peut solliciter le CASNAV ;

Madame Fis annonce qu'elle quitte le département des Hauts de Seine.

M.Flodrops (DASEN adjoint) assurera l'intérim à partir du 3/10/2022 en attendant la nomination d'un nouveau DASEN

Anita Senhadji